



ARRÊTE MUNICIPAL  
ESPACE PUBLIC – Parcs & Jardins

### Arrêté Municipal de fermeture temporaire des parcs, jardins et squares du territoire

Nous, Arnaud Péricard, Maire de Saint-Germain-en-Laye, Conseiller départemental des Yvelines, Chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L2212-2, 1er alinéa L 2213-1, et L 2213-6

Considérant que les conditions météorologiques prévues dans la nuit du mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2023 au jeudi 2 novembre 2023 sont susceptibles de mettre en péril le patrimoine arboré des parcs, squares et jardins de la Ville ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité du public dans ces espaces ;

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1er :** Les parcs, jardins et squares seront fermés à compter du mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2023 à 14h00.

**ARTICLE 2 :** La réouverture au public dans ces espaces sera assurée dès que :

- les conditions météorologiques le permettront,
- la vérification des sites aura été réalisée par les services de la Ville de Saint-Germain-en-Laye,
- la sécurité des usagers sera garantie

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police, chef de District, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, 31 OCT. 2023

Le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint des Services,

Joël SERAZIN